



Installation du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Intercommunal d'Action Sociale Marciac-Plaisance - 2026

Le Président de la Communauté de Communes Bastide et Vallons du Gers informe les associations qu'en application des articles L.123-6, R.123-7 et R.123-11 du code de l'Action Sociale et des Familles, il procédera à la nomination de 5 membres représentatifs du domaine social, dont :

- Un ou plusieurs représentants des associations de retraités et de personnes âgées,
- Un ou plusieurs représentants des associations de personnes handicapées,
- Un ou plusieurs représentants des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

afin de siéger au sein du Conseil d'Administration du CIAS.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de l'intercommunalité,
- Habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département,
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CIAS créé à compter du 1^{er} janvier 2015
- Qui ne sont pas membres du conseil communautaire.

DELAI IMPERATIF

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Président **au plus tard le lundi 1^{er} juin 2026 à 12h00** (délai de rigueur), sous pli recommandé avec accusé de réception à : M. le Président, 735 Allée Gérard Toulouse - 32 230 Marciac ou être remises au secrétariat contre accusé de réception.

Horaires d'ouverture du siège administratif de la communauté de communes :

Du lundi au jeudi : 9 h 00 – 12 h 30 et 14 h – 17h30 - vendredi : 9 h 00 – 12 h 30 et 14 h – 17h.

Le Président de la Communauté de Communes,
Président du CIAS,
Jean-Louis GUILHAUMON

